

## Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 28 mai 2024

18h30 à Guilherand-Granges

Etaient présents : Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

Pouvoirs : de BELLIER à GENTIAL, de CHAUMONT à SOULIGNAC, de CHAZAL à GIRARD, de DELOCHE à BRARD, de DUCLAUX à HOURDOU, de LABADENS à GAUTHIER, de PLACE à BONNET, de ROBIN à BARNERON, de VALETTE à MORIN, de VALLON à VASSY.

Date de convocation : 17 mai 2024 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 27 - Nombre de pouvoirs : 10

### Ordre du jour

#### Information sur les décisions prises par le Bureau

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion du 06 février 2024
3. Budget : approbation du compte de gestion 2023
4. Budget : approbation du compte administratif 2023
5. Syndicat : rapport d'activités 2023
6. Syndicat : renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la CA Valence Romans Agglo
7. Syndicat : prime du pouvoir d'achat
8. SCoT : déterminants du projet de territoire
9. SCoT : révision - avancement
10. SCoT : occupation du sol – Ocsol Rovalterra

#### Questions diverses

Le Président Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30.  
Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

### 1. Désignation du secrétaire de séance.

Geneviève GIRARD est désignée secrétaire de séance.

### 2. Procès-verbal de la séance du 06 février 2024.

En l'absence de remarque, le PV de la séance du comité syndical du 06 février dernier est approuvé à l'unanimité.

#### Mise aux voix :

**Nombre de votants : 27**

**Pouvoirs : 10**

**Pour : 27**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

***Le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 février 2024.***

### 3. Budget : approbation du compte de gestion 2023

Christian GAUTHIER présente le compte de gestion 2023. La lecture des opérations passées au titre de l'exercice 2023 n'appelle aucune observation car après comparaison des documents comptables, les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, du Compte de Gestion 2023 apparaissent identiques à ceux du Compte Administratif 2023.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

**Mise aux voix :**

**Nombre de votants : 27**

**Pouvoirs : 10**

**Pour : 37**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023.***

### 4. Budget : approbation du compte administratif 2023

Christian GAUTHIER donne lecture du compte administratif et fait procéder à son approbation.

Il explique que ce document comptable retrace l'ensemble des mandats et des titres effectués au cours de l'exercice 2023. Son vote doit intervenir avant le 30 juin 2024. Il n'y a pas de restes à réaliser. Lionel BRARD quitte l'assemblée pour le débat et le vote.

En fonctionnement, l'exercice 2023 est excédentaire de 108 425.15€, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 248 178.30€ soit un résultat cumulé pour l'année 2023 de 356 603.45€.

En investissement, l'exercice 2023 est excédentaire de 9 105.23€, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 291 180.86€ soit un résultat cumulé pour l'année 2023 de 300 286.09€.

Toutes sections confondues, un résultat cumulé de 656 889.54€

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**Mise aux voix :**

**Nombre de votants : 26**

**Pouvoirs : 9**

**Pour : 35**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

***Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte administratif 2023.***

## 5. Syndicat : rapport d'activités 2023

Le projet de rapport d'activité est présenté. Il relate l'activité de l'année passée. Après validation du Comité Syndical, il sera transmis aux EPCI membres et publié sur le site internet.

Le document est regroupé en 4 parties:

- Le syndicat
- La mise en œuvre du SCoT
- La révision du SCoT
- L'ingénierie au service des EPCI et des communes

Lionel BRARD souligne le travail de synthèse et l'effort de synthèse effectué.

### Mise aux voix :

**Nombre de votants : 27**

**Pouvoirs : 10**

**Pour : 37**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

***Le Comité syndical valide à l'unanimité le rapport d'activité de l'année 2023.***

## 6. Syndicat : renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la CA Valence Romans Agglo

Christian GAUTHIER présente le projet de convention d'appui Budget/RH avec VRAgglo.

Il s'agit d'une convention reconduite une première fois en 2020, ayant pris fin en décembre 2023, pour laquelle il convient de procéder à son renouvellement.

Elle a pour objet un appui sur le plan « Budgétaire » - utilisation du logiciel finances et appui, assistance - et « Ressources Humaines ».

Cette convention fait l'objet d'une contribution, ce qui représente 4 400 € TTC, soit une augmentation de + 10%, par an correspondant au temps passé par les agents agglo et à une participation aux frais de fonctionnement et de gestion. Elle a été prévue au budget 2024. Il note que l'augmentation proposée est la première en 9 ans.

Lionel BRARD rappelle l'intérêt de la mutualisation de ce type de service entre les collectivités du Grand Rovaltain.

### Mise aux voix :

**Nombre de votants : 27**

**Pouvoirs : 10**

**Pour : 37**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

***Le Comité syndical valide à l'unanimité le renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la CA Valence Romans Agglo.***

## 7. Syndicat : prime pouvoir d'achat

Christian GAUTHIER rapporte le projet de délibération concernant la prime du pouvoir d'achat. Les agents éligibles sont les agents de la fonction publique territoriale selon certaines conditions. Il donne lecture des montants proposés, versés proportionnellement au temps de travail, représentant 50% des montants bruts maximal.

Eliane GUILLON rappelle que la prime pouvoir d'achat doit être délibérée avant le 30 juin et que CST a été sollicité sur ce point et a rendu un avis favorable.

### Mise aux voix :

**Nombre de votants : 27**

**Pouvoirs : 10**

**Pour : 37**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

***Le Comité syndical adopte à l'unanimité le projet de délibération instaurant la prime du pouvoir d'achat.***

## 8. SCoT : déterminants du projet de territoire

Le travail sur les grands déterminants du projet de territoire, qui doit conduire au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), est présenté en séance.

Il est précisé que toutes les variables ne sont pas encore connues et notamment le SRADDET AURA.

Lionel BRARD précise qu'il a été demandé à la région AURA de consacrer une trajectoire foncière autour de 72 ha/an cohérente avec les efforts déjà effectués dans le Grand Rovaltain.

Il rappelle que le travail en cours ne se limite pas à la démographie mais impacte l'ensemble du projet de territoire. Ainsi des réflexions sont également conduites sur la localisation du développement économique pour une meilleure prise en compte des activités déjà existantes sur le territoire.

Il invite le comité à débattre de chacun de ces points.

Lionel BRARD propose un scénario de croissance démographique optimiste et réaliste, prenant en compte les constats de ces dernières années, les perspectives et le projet de territoire. Il propose + 0,6 % de croissance annuelle moyenne jusqu'en 2030 puis 0,4% pour la décennie suivante. Cette proposition est basée sur la trajectoire haute du modèle Omphale de l'INSEE qui anticipe un ajustement de la croissance et une évolution non négligeable de la pyramide des âges.

Geneviève GIRARD souligne qu'elle trouve pertinent de rester sur un scénario démographique ambitieux. Elle souligne le risque de baser les prochaines projections sur des chiffres encore trop bas qui viendraient limiter la croissance projetée.

Franck SOULIGNAC pointe le fait que plus le scénario démographique sera optimiste, plus la densification devra être importante pour accueillir les logements nécessaires en respectant la trajectoire ZAN. Il faut trouver le bon équilibre et ce qui semble être le cas avec le +0,6 et +0,4.

Xavier ANGELI note que le +0,4 après 2030 est déjà calé sur le scénario haut et en fait un scénario attractif et ambitieux. Il y est favorable.

Lionel BRARD note que cet ajustement doit permettre de maîtriser les objectifs de densité sur la première période.

Agnès JAUBERT est favorable à cette trajectoire car le palier permet de donner de la visibilité aux communes et de les accompagner en douceur.

- Le comité Syndical retient le scénario démographique à +0.6% jusqu'en 2031 puis +0.4% entre 2031 et 2041.

Le scénario sur l'emploi est présenté en séance. Il est précisé que les tendances proposées dans le SCoT 2016 étaient trop ambitieuses.

Geneviève GIRARD remarque que le taux d'emploi dépend beaucoup du type d'entreprises accueillies. Il faut faire attention à la consommation foncière mais il faut continuer à créer des emplois.

Agnès JAUBERT s'interroge sur la concurrence éventuelle du développement des zones d'activités dans le Rhône médian.

Franck SOULIGNAC indique que la poursuite de la dynamique actuelle de création d'emploi serait un bon marqueur pour le territoire. Le scénario qui vise le taux d'emploi à 1 (1 emploi pour 1 actif) est pertinent.

Michel BRUNET note que sur Arche Agglo, le foncier dédié au développement économique est très contraint d'autant que les périmètres des zones existantes est souvent au contact de secteur en AOC.

Xavier ANGELI insiste sur la nécessité de faire preuve de solidarité sur le développement économique.

Franck SOULIGNAC rappelle que l'enjeu de l'emploi dépasse celui des zones d'activités qui au final concentre moins de la moitié des emplois.

- Le comité Syndical retient le scénario d'un taux d'emploi à 1 soit +16000 emplois d'ici 2041.

Lionel BRARD souligne que la mobilisation des dents creuses est un levier majeur de la maîtrise du foncier. Il propose que le SCoT dispose d'un objectif chiffré de mobilisation de dent creuse mais insiste sur la nécessité de préserver en parallèle des espaces de végétation afin de densifier tout en maintenant une trame diversifiée d'espaces végétalisés suffisante pour limiter les îlots de chaleurs, favoriser l'infiltration et la qualité de vie par l'accès à des espaces végétalisés.

Fabrice LARUE souligne que la mobilisation des dents creuses pose le sujet des divisions de parcelles.

Agnès JAUBERT s'interroge sur des évolutions à venir des enveloppes du SCoT.

Lionel BRARD note qu'il n'y a quasiment aucune demande d'évolution. Si cela doit être le cas, cela ne pourra l'être que sous le régime de l'exception ou de la correction d'une erreur manifeste.

- Le comité syndical retient le scénario de renforcement de la mobilisation des dents creuses, en fixant un objectif chiffré et en fixant un objectif de préservation d'espaces végétalisés.

## Mise aux voix :

**Nombre de votants** : 27

**Pouvoirs** : 10

**Pour** : 37

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre** : 0

**Abstentions** : 0

## 9. Révision – avancement

Un point d'avancement de la révision du SCoT, abordé thématique par thématique, est fait en séance. Il est rappelé que pour pouvoir approuver la révision avant mi-2026, il sera nécessaire de débattre du PAS à court terme et de viser un arrêt avant l'été 2025.

Lionel BRARD souligne que certaines thématiques méritent d'être précisées dans la révision. En effet, la délibération précisant les objectifs de la révision rappelle les objectifs poursuivis or le syndicat pourrait, sur la base des travaux effectués et des grandes orientations qui se dessinent, notamment pour les grands déterminants, venir préciser ces objectifs. Il propose de passer en revue les sujets à enjeux.

Il note que les trajectoires démographiques et de l'emploi qui sont maintenant affinées sont des marqueurs forts du projet et les raisons de leurs ajustements gagneraient à être inscrites dans la délibération.

Jean-Louis BONNET propose que la position d'ajustement prise par le comité figure dans les objectifs de la révision.

Philippe HOURDOU souligne que le travail sur l'axe de l'accueil d'industrie manufacturière abouti à une mise à jour de la stratégie de développement économique du SCoT. Ce point ci également pourrait être précisé.

Lionel BRARD note que le SCoT via ses orientations actuelles et sa nouvelle trajectoire en cours de définition est favorable au développement du bioclimatisme. Il propose au comité d'insister sur cette direction prise par le SCoT qui permettra de valoriser les actions croisées sur les domaines de la ressource en eau, de la préservation des sols, de la préservation et du renforcement de la biodiversité, de la politique d'habitat et de formes urbaines...

Lionel BRARD souligne également que la révision du SCoT ne pourra traiter de front l'ensemble des sujets et défis auxquels est soumis le Grand Rovaltain. Le SCoT doit fixer un cap sur le temps long mais également affiner sa doctrine en continu. Il propose de s'appuyer sur le programme d'action permis par le code de l'urbanisme pour que le SCoT puisse d'ores et déjà préciser la feuille de route qui sera la sienne pendant sa mise en œuvre. Il précise que l'intégration du ZAN à partir de 2031 imposera de traiter la question de la compensation et de la renaturation de manière précise mais qu'en l'état actuel les outils sont peu nombreux et l'absence de SRADDET limite les marges de manœuvres. Il rappelle que la restauration des corridors écologiques imposera à terme un changement d'échelle de l'approche faite par le SCoT pour être plus précis et que cela imposera une meilleure connaissance. Ces points pourraient figurer au programme d'action.

- Le comité syndical est favorable à la précision des objectifs poursuivis par la révision en matière de trajectoire démographique et d'emploi, de stratégie de développement économique, de mise en valeur des orientations et objectifs favorables au bioclimatisme et pour se saisir de l'opportunité de rédiger un programme d'action.

## Mise aux voix :

**Nombre de votants : 27**

**Pouvoirs : 10**

**Pour : 37**

Mesdames CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, RIMET, ROSSI, Messieurs ANGELI, BARNERON, BONNET, BRARD, BRUNET, DARD, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LARUE, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALLA, VASSY.

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## 10. SCoT : occupation du sol – Ocsol Rovalterra

Le développement des produits se poursuit. Les données de l'Ocsol ont été mises en ligne sur le site internet du syndicat. Cette nouvelle plateforme permet de diffuser les données au travers d'un portail de visualisation.

A la demande d'Arche Agglo, révision de son PLH, besoin d'accéder aux données de l'ocsol – une convention de mise à disposition des données, sera signée et permettra à l'EPCI d'économiser l'externalisation de ces travaux dans le cadre de la révision du PLH.

Il est noté que ce type de convention est ouvert à l'ensemble des communes intéressées.

## Questions diverses

Aucune.

## Calendrier des instances à venir

- Bureau vendredi 30 août 2024
- **Comité syndical mardi 24 septembre 2024**
- Bureau vendredi 04 octobre 2024
- Bureau vendredi 08 novembre 2024
- Bureau vendredi 06 décembre 2024
- **Comité syndical 17 décembre 2024**

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h30.

Lionel BRARD

**Président**

Geneviève GIRARD

**Secrétaire de séance**